



C'EST LA RENTRÉE !

**Et avec elle, le nouveau
protocole sanitaire, à lire
ci-dessous.**

Collège Amédée Laplace
10 rue Amédée Laplace
94000 CRETEIL

Les mesures du nouveau protocole sanitaire au collège

Rentrée de septembre 2020

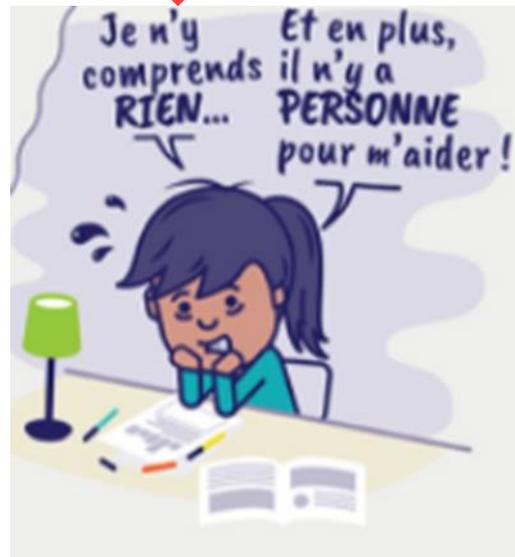
Collège Amédée Laplace
10 rue Amédée Laplace
94000 CRETEIL

Sommaire

1. Les horaires d'accueil et de sortie des élèves
2. Les déplacements des élèves
3. La distanciation physique
4. L'application stricte des gestes barrière
5. Le port obligatoire du masque
6. Les mesures d'hygiène collective
7. Le rôle des parents
8. La procédure au collège en cas de symptôme évocateur de covid
9. La formation des élèves
10. Résumé

1. Les horaires d'accueil et de sortie des élèves

	Accueil (ouverture de la grille)	Prise en charge des élèves à la fermeture de la grille	Sortie (horaire maximal)
Matin	8h15-8h20 !	Rassemblement sur l'emplacement de la cour réservé à la classe	12h30
	9h15-9h20	Déplacement autonome dans les étages	
	10h20-10h30 (récréation) !	Rassemblement sur l'emplacement de la cour réservé à la classe	
	11h30-11h35	Déplacement autonome dans les étages	
Après-midi	13h50-13h55 !	Rassemblement sur l'emplacement de la cour réservé à la classe	18h05
	14h55-15h05 (récréation) !	Rassemblement sur l'emplacement de la cour réservé à la classe	
	16h05-16h10	Déplacement autonome dans les étages	
	17h05-17h10 **	Déplacement autonome dans les étages	



****** Les créneaux de l'après-midi (16h00-17h00 ou 17h00-18h00) sont réservés au dispositif « Devoirs Faits » et aux ateliers éducatifs (ex : atelier numérique).

DEVOIRS FAITS



2. Les déplacements des élèves

Les regroupements entre classes différentes (allemand, latin) sont autorisés.

Les croisements importants d'élèves dans les couloirs sont limités :

1 Par l'organisation des emplois du temps :

À de rares exceptions liées aux salles spécifiques (arts, sciences, technologie), les emplois du temps font circuler les élèves au même étage entre chaque récréation et les blocs disciplinaires de deux heures ont été privilégiés pour limiter les brassages. Exemple d'un emploi du temps de 6^e 

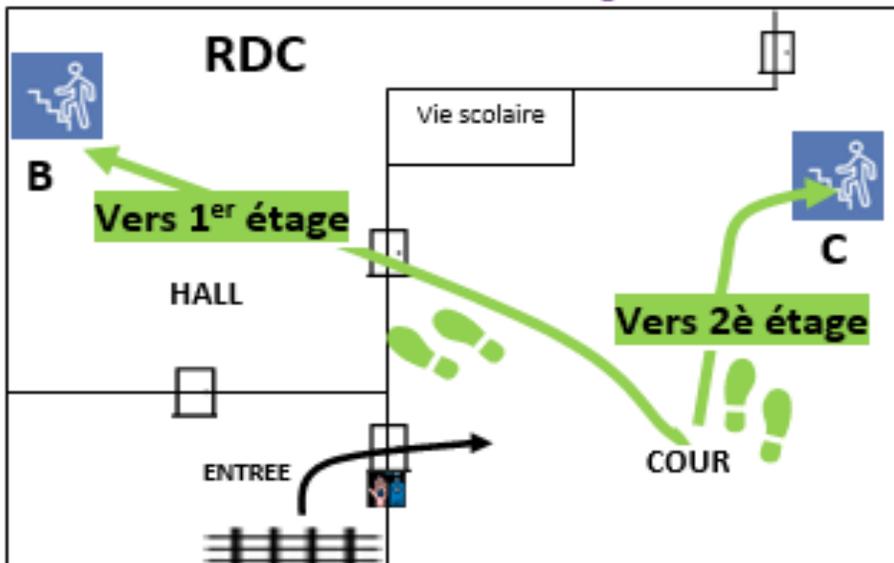
	jeudi	vendredi
08h30	MATHEMATIQUES VLAD V. 107	FRANCAIS NOWACZYK E. 104
10h20 10h35	SCIENCES EL HIDAOUI L. 04	ANGLAIS LV1 BERGERAT M. 106
12h30		

2

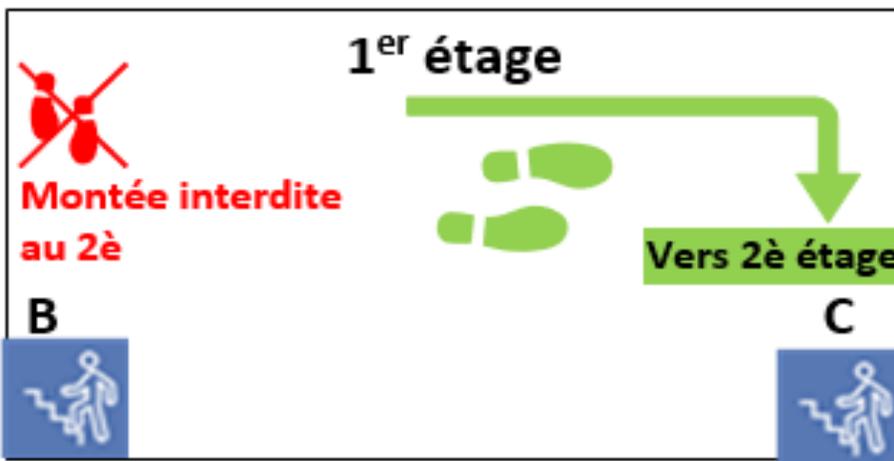
Par le sens de circulation dans l'établissement :

Sens de montée

Je suis au rdc ou dans la cour, je monte vers....

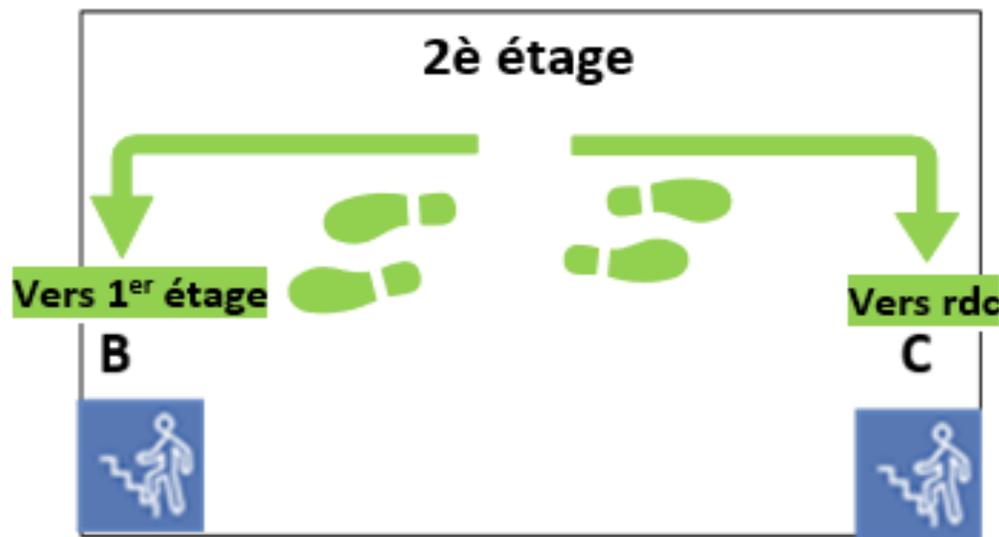


Je suis au 1^{er}, je monte au 2^e

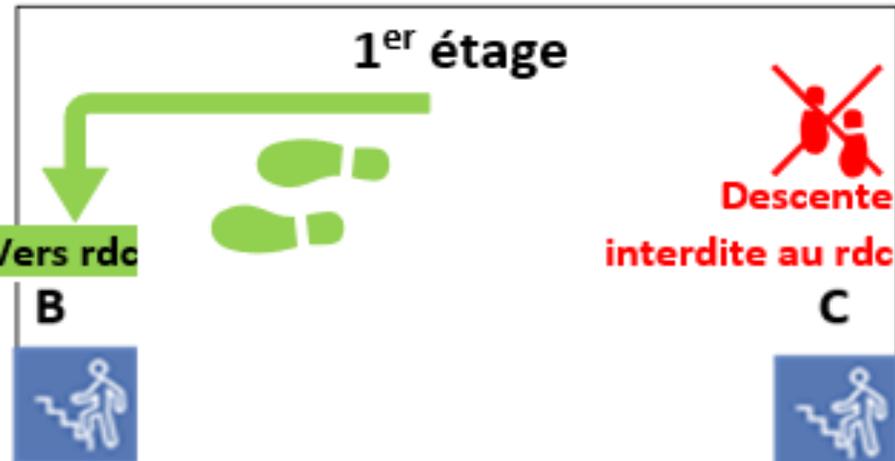


Sens de descente

Je suis au 2^e, je descends vers...



Je suis au 1^{er}, je descends vers le rdc



3. La distanciation physique

Elle n'est pas obligatoire :

- Ni dans les espaces extérieurs (ex : la cour).
- Ni dans les espaces clos (salles de classe, CDI, réfectoire etc...).

Les récréations du matin et de l'après-midi sont rétablies.

4. L'application stricte des gestes barrière

En permanence, partout et par tout le monde.

Rappel des 4 gestes barrière



Se laver ou se désinfecter très régulièrement les mains.



Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir.



Utiliser un mouchoir à usage unique et le jeter.



Saluer sans se serrer la main, éviter les embrassades.

Dans chaque salle, des affiches rappellent les gestes barrière.

Les enseignants et personnels de vie scolaire les font respecter aux élèves dont ils ont la charge sur la journée.

Le lavage ou la désinfection des mains doivent être réalisés :

- à l'arrivée dans l'établissement
- avant chaque repas
- après être allé(e) aux toilettes
- le soir avant de rentrer chez soi ou dès l'arrivée au domicile
- si le masque a été retiré
- à chaque entrée dans une nouvelle salle (classe, CDI, permanence etc...)



Des pompes de gel sont à disposition des élèves et des personnels dans chaque salle et à chaque entrée de l'établissement.

5. Le port obligatoire du masque

Pour les élèves et les personnels

- Dans les espaces extérieurs (cour, abords du collège).
- Lors de leurs déplacements.
- En classe et dans tout autre espace clos.

Pour les parents et les intervenants extérieurs

- A leur entrée dans l'établissement et avant la désinfection des mains.
→ Les parents doivent préalablement prendre rdv auprès du secrétariat du collège ou avec un personnel de l'établissement, présenter leur carte d'identité et signer le registre à la loge.

6. Les mesures d'hygiène collective

1 La ventilation des classes et autres locaux

L'aération obligatoire des locaux de 10 à 15 minutes est assurée au moins trois fois par jour :

- avant l'arrivée des élèves le matin
- durant les récréations
- durant la pause méridienne

Elle est recommandée aux interclasses pendant 5 mn.

Les portes des salles occupées restent ouvertes.

2 Le nettoyage et la désinfection des locaux et matériels

Avant l'arrivée des élèves, sont réalisés une fois par jour :

- Le nettoyage des sols et des grandes surfaces (tables, bureaux).
- Le nettoyage désinfectant des surfaces les plus fréquemment touchées par les élèves et personnels dans les salles (ex : les poignées de portes).
- Le nettoyage des sanitaires.

Après le service de restauration, sont réalisés une fois par jour :

Le nettoyage et la désinfection des tables du réfectoire.

Est désormais autorisé :

L'accès aux jeux, aux bancs et espaces collectifs extérieurs.

7. Le rôle des parents

Il est demandé aux parents

1 Dans le respect des gestes barrière :

- de rappeler les règles sanitaires à leur enfant.
- de lui fournir des mouchoirs en papier jetables.
- de lui fournir un masque « grand public » ou jetable.
- de laver le masque « grand public » tous les jours à 60°C.

2 Dans la surveillance en cas de symptôme :

- de prendre la température des enfants avant de venir au collège (la température doit être inférieure à 38°C).
- de garder un enfant malade ou ayant de la fièvre (plus de 38°C) à la maison et de prendre avis auprès du médecin traitant pour décider des mesures.
- de signaler tout cas de covid-19 avéré à l'établissement.
- de venir chercher leur enfant au collège si l'infirmière le leur demande.

8. La procédure au collège en cas de symptôme évocateur de covid-19

- 1 L'élève ou le personnel est accompagné à l'infirmierie. Il patiente dans une salle spécifique du rdc prévue à cet effet.
- 2 L'infirmière contacte les parents de l'élève pour venir le chercher et l'accompagner chez le médecin traitant.
- 3 En cas de symptômes graves, le collège contacte les parents et le SAMU.
- 4 En cas de covid-19 avéré, l'établissement le signale à l'Inspection Académique. L'ARS (Agence Régionale de Santé) informe l'établissement des mesures à suivre : fermeture ou ouverture. Une information est alors donnée à la communauté éducative du collège.

9. La formation des élèves

Les élèves bénéficieront d'une information pratique sur les gestes barrière, le port du masque et les règles de déplacement dans l'établissement le jour de leur rentrée avec leur professeur principal.

10. Résumé

Obligatoire	Autorisé	Non obligatoire
Désinfection des mains	Accès au jeux, bancs et espaces collectifs extérieurs	Distanciation physique
Port du masque en toute circonstance (intérieur et extérieur)	Accès au CDI	
Gestes barrière	Récréations	
Respect du sens de circulation, brassage limité dans les couloirs	Regroupements d'élèves de classes différentes (allemand, latin etc...)	
Aération des locaux		
Nettoyage des locaux et des matériels		
Maintien à la maison en cas de symptôme		

**Le collège est heureux
de vous accueillir.**

**Bonne rentrée à tous les
élèves et personnels.**